

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**D'AUBIN**

----

**Séance du 8 juillet 2022**

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Maurice COUDERC.

**Etaient présents :** M. Laurent ALEXANDRE – Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Michel BAERT – Mme Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mmes Brigitte CUESTA – Laurianne VINCENT – MM. Jean-Pierre BALDIT – Théo BENTRARI – Alain SOLIGNAC – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mathilde KART-BENTRARI – Mme Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Magali GARRIC – M. Francis GAUBERT – Mme Amélia AYORA – Mmes Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

**Procurations :** M. Denis GRUSZKA à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND  
M. Bernard D'IVERNOIS à Mme Marie-Claude AGELOU  
Mme Renée BELIERES à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND  
M. André MARTINEZ à Mme Brigitte RODRIGUEZ

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet :** Attribution de subvention DETR – Ajustements –  
Bâties à enjeux 2022 – Diverses Acquisitions et démolitions.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par notification du 17 juin 2022, l'Etat a retenu au titre de la DETR 2022 le projet Bâties à enjeux 2022 – diverses acquisitions et démolitions - pour 70 000 €

Aussi, il convient de modifier le plan de financement correspondant afin de pouvoir établir la décision définitive d'attribution comme suit :

<b>DEPENSE SUBVENTIONNABLE</b>	<b>485 500 €</b>	
<b>Subvention Région</b>		
Acquisitions (65 500* x 20 %)	20 % *	13 100 €
Démolitions (420 000 ** x 30 %)	30 % **	126 000 €
Parcelles envisagées : BH 320, 318, 319, 32, 147, 152, 176, 241, 310, 526, 527, 447, 374 ; BL 120, 121, 119 ; BM 269 ;		
<b>TOTAL</b>	Soit environ 28 %	139 100 €
<b>Subvention Département</b>	30 %	145 650 €
<b>Subvention DETR</b> Base subventionnable 350 000 € ***	20 % ***  (soit environ 15 %)	70 000 €
Autofinancement	Soit environ 27.5 %	129 750 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau plan de financement.

REMERCIE l'Etat de l'inscription de ce projet au titre de la DETR 2022.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **12 juillet 2022**.

Publiée ou Notifiée le **12 juillet 2022**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Mme TEULIER



Pour extrait conforme,

L'Adjoint au Maire,



M. JOSEPH-EDMOND